



HAL
open science

L'impact du numérique sur le traitement des documents pour organiser, gérer et représenter les connaissances : Une médiation à comprendre

Mor Dieye

► To cite this version:

Mor Dieye. L'impact du numérique sur le traitement des documents pour organiser, gérer et représenter les connaissances : Une médiation à comprendre. Ishara = Iṣāraṭ , 2020. hal-02916383

HAL Id: hal-02916383

<https://hal.science/hal-02916383>

Submitted on 17 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***L'impact du numérique sur le traitement des documents pour
organiser, gérer et représenter les connaissances :
Une médiation à comprendre***

***The Impact of digital science on the processing, organizing,
managing and presenting data***

Mor Dieye^(*)

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Date d'envoi : 07/04/2020

date de publication : 15/07/2020

Résumé:

L'objectif de cet article est de tenter d'aborder comment le numérique peut impacter les pratiques professionnelles en termes de traitement et de valorisation de l'information et des connaissances ? La révolution de la technologie numérique a en effet profondément bouleversé l'organisation et la gestion de l'information en général. Les nouveaux outils de traitement et de gestion des connaissances ont, par le passé, suscité quelques incertitudes et réticences chez certains professionnels de l'information-documentation et usagers. Ainsi, dans le cadre d'une démarche à la fois réflexive et avec des exemples, nous montrons l'impact de l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles.

Mots-clés: Connaissance; Document; Information; Médiation; Numérique.

Abstract:

The objective of this presentation is to try to see how Digital science can impact the professional practices in terms of processing and value of the information and knowledge? The Technologic and digital revolution has deeply affected the organization and management of information in general the new tools of processing and management of knowledge, had, in the past, created some uncertainties and reluctances among some professionals of Information-Documentation users. Therefore in a reflective and practical way we are going to show the impact of digital science in the Professional practice.

Keywords: Knowledge – Documents – Information – Mediation – Digital science.

^(*)Maître de Conférences, Chef du Département Formation continue et Expertise, Membre à LARSIC (Laboratoire de Recherche en Sciences de l'Information et de la Communication), EBAD (École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes), Université Cheikh Anta Diop, Dakar.
mor.dieye@ucad.edu.sn / mordieye@hotmail.fr

Introduction

Le concept de document désigne à la fois le contenant et le contenu informationnel ; autrement dit, l'information elle-même et son support. Quant aux termes « information » et « connaissance », leur définition suscite plus d'opinions diverses surtout en ce qui concerne leur processus de constitution et de transformation. En effet, l'information est définie comme la connaissance traitée, interprétée et communiquée. Elle est selon Jean Meyriat « *le contenu de la communication à partir du moment où les acteurs de celle-ci lui reconnaissent un sens, lui attribuent une forme mentale intelligible¹* ». L'information existe ainsi en ce sens qu'elle procède d'un processus de validation par des acteurs (auteurs et utilisateurs), mais aussi pour ce qu'elle représente comme matière intellectuelle. Pour la connaissance que l'on peut définir comme la source ou la matière de l'information, elle suit un processus de formation et de transformation qui dépend de l'évolution des organismes publics comme privés et de l'expérience qu'ils acquièrent en termes de savoir-faire, de performance et de capital intellectuel.

L'organisation, la gestion et la représentation des connaissances seront abordées ici, non pas sous un angle de l'inférence et de la cognition, qui relèvent de la présentation d'une conclusion à partir d'un fait, d'une situation, mais plutôt sur un plan du traitement documentaire et des moyens de leur valorisation. Les principes de base du traitement numérique et classique des connaissances restent essentiellement identiques, mais ce sont les moyens techniques et les outils utilisés qui sont plutôt différents.

Le plan de notre étude sera pour l'essentiel consacré à l'impact du numérique sur les pratiques professionnelles en termes de traitement documentaire et de valorisation des connaissances.

1. L'impact du numérique sur les pratiques professionnelles en termes de traitement documentaire et de valorisation

L'impact du numérique sur les pratiques professionnelles se manifeste au travers des méthodes et moyens de traitement des connaissances et des moyens de leur valorisation auprès des publics.

¹MEYRIAT Jean. De la science de l'information aux métiers de l'information. *Schéma et schématisation*, 1983, n°19, p. 65-74.

1.1. Impact du numérique sur le traitement des connaissances

Pour illustrer l'impact du numérique sur le traitement des connaissances, nous considérons ici l'exemple de la « Folksonomie » qui offre aux usagers des unités documentaires (services d'archives, bibliothèques, etc.) la possibilité d'exprimer leurs besoins en information en participant à l'élaboration des mots-clés de recherche dans les gisements d'informations. C'est ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui la « description ou l'indexation participative ». La première mutation que la « Folksonomie » a entraînée dans l'organisation des connaissances est de permettre aux usagers de recenser des mots-clés ou descripteurs d'indexation relatifs à leurs domaines de recherche informationnelle et de les intégrer dans les répertoires numériques de recherche par le biais des moteurs de recherche du web. En effet, comme le souligne Manuel Zacklad de nos jours, *« aux thésaurus utilisés par les bibliothécaires sont venus s'ajouter les ontologies dans le champ du web sémantique et plus récemment les folksonomies dans les portails documentaires relevant du Web 2.0. L'ensemble de ces dispositifs produisent une classification plus ou moins systématique de l'information disponible sur le web et peuvent être considérés comme relevant de la catégorie générale des Systèmes d'Organisation des Connaissances [...] »*¹. Cette nouvelle pratique de l'organisation et de la gestion de l'information répond en fait à une demande sociale d'accès par soi-même à l'information. L'utilisateur est en même temps son propre médiateur et descripteur des connaissances numériques. Au-delà d'une évolution évidente dans le traitement des connaissances, cette nouvelle pratique descriptive participe d'une certaine socialisation de l'information numérique qui peut être assimilée *« à une vision originale de la recherche d'information dite Recherche Ouverte d'Information, dans laquelle la finalité principale de la recherche n'est pas la récupération ou l'accès à un document ou à un ensemble de documents pertinents par rapport à une interrogation déjà formulée, mais l'assistance à un utilisateur engagé dans une démarche d'enquête (au sens de John Dewey 1938) [...] »*².

¹ZACKLAD Manuel. *Classification, thésaurus, ontologies, folksonomies : comparaisons du point de vue de la recherche ouverte d'information (ROI)*. [En ligne] sur : http://www.cais-acs.ca/proceedings/2007/zacklad_2007.pdf. [Consulté le 05-03-2020].

²*Ibid.*, ZACKLAD Manuel. *Classification, thésaurus, ontologies, folksonomies : comparaisons du point de vue de la recherche ouverte d'information (ROI)*.

Cette démarche informelle d'organisation et de structuration de l'information par les utilisateurs ne peut être réussie que sur la base des plateformes logicielles multifonctionnelles qui permettent aussi bien l'organisation et l'indexation des connaissances que leur accès virtuel aux usagers.

Selon Olivier Le Deuff qui cite Thomas Vander Wal, il existe deux types de folksonomie « les « étroites » (*narrow folksonomies*) et les « générales » (*broad folksonomies*). Il est possible de trouver le terme de *personomie*, qu'il faut alors rapprocher des *narrow folksonomies*¹ ». La première typologie relève plutôt d'une initiative individuelle animée par un besoin personnel d'accéder à l'information, tandis que la seconde privilégie l'aspect collectif et collaboratif du partage d'information. En guise d'exemple, nous pouvons citer le site web des « Photos de Normandie » réalisé sur « Flickr » par Patrick Peccatte et Michel Le Querrec. Les éditeurs de ce site déclarent que « *pour commenter les photos et participer ainsi à l'amélioration de leurs légendes, vous devez ouvrir un compte sur Flickr (gratuit) ; proposez alors les modifications de légendes dans le champ « Add your Comment » ; une discussion peut s'établir et se termine par la validation éditoriale des modifications proposées*² ». C'est aussi l'exemple des Archives départementales du Cantal (en France) qui ont mis en place l'indexation collaborative pour la généalogie qui permet « *à chaque internaute de travailler à la constitution d'index nominatifs et au découpage par année sur les registres paroissiaux et d'état civil. Ce travail commun permettra de faciliter et d'accélérer les recherches de tous, grâce à l'interrogation par nom de personne et par année. Cette initiative offre l'opportunité à chacun de jouer un rôle actif, dans un esprit de collaboration et de partage, au sein de la communauté des internautes*³ ».

Il est nécessaire de préciser en fin que la folksonomie ne pourra, en aucun cas, valoir un système d'indexation et de description documentaire normé par les techniques de traitement de l'information-documentation. C'est pourquoi sa mise en place doit, quand même, être encadrée par des professionnels des métiers de l'information-documentation. C'est dire que « *les folksonomies sont donc de ce*

¹ LE DEUFF Olivier. Folksonomies. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 4, p. 66-70.

² PECCATTE Patrick et LE QUERREC Michel. *Photos Normandie*. [En ligne] sur : <http://www.flickr.com/people/photosnormandie/>. [Consulté le 05-03-2020].

³ Archives départementales du Cantal. *État civil numérisé des origines à 1932*. [En ligne] sur : http://archives.cantal.fr/?id=recherche_guidee_etat_civil. [Consulté le 05-03-2020].

fait plus proches du monde des logiciels libres que des systèmes propriétaires. C'est pourquoi la notion de partage est souvent évoquée¹ ».

Ainsi, pour conclure sur cet aspect, nous pouvons dire qu'un système de folksonomie ne pourra pas remplacer un système de taxinomie qui répond plus à des normes scientifiques et techniques d'indexation documentaire, mais elle pourra, néanmoins, lui servir de complément.

1.2. Impact sur la valorisation des connaissances

En ce qui concerne les moyens modernes de la valorisation des connaissances, la médiation numérique apparaît comme l'un des moyens les plus adaptés à notre ère numérique. En effet, Eugène Morel prédisait au début du XX^e siècle : « [...] *Le jour viendra peut-être où les livres nomades, allant et venant là où un lecteur les appellera, n'auront plus d'adresse fixe, sinon [...] le bureau bibliographique chargé de les trouver et de leur faire joindre celui qui a besoin d'eux. Je ne rêve pas, je raccourcis un peu, voilà tout² ».* Cette prédiction de Morel correspond au PEB (Prêt entre bibliothèques) et au livre disponible partout. Quant au livre à distance, il a été pressenti par Paul Otlet avec le canal télévisé³. En parlant de ce qui allait se réaliser un peu moins d'un siècle plus tard, c'est-à-dire, ce que l'on peut appeler aujourd'hui un « nomadisme du livre », on a l'impression qu'Eugène Morel prévoyait l'âge d'un accès ubiquiste à la documentation et que P. Otlet prévoyait l'avènement de la médiation numérique.

Cette mutation dans les moyens et méthodes d'accès aux connaissances impacte forcément les pratiques professionnelles des métiers de l'information-documentation. En effet, avec un système de médiation numérique, selon qu'on est dans le cadre d'un service d'archives ou d'une bibliothèque, la manière de collecter, de traiter, de conserver et de communiquer l'information n'est plus la même que lorsqu'il s'agissait d'un système classique de médiation. La chaîne documentaire doit non seulement prendre en compte l'utilisation et la maîtrise du nouveau matériel, mais aussi les nouvelles normes et règles de description et

¹ *Ibid.*, LE DEUFF Olivier. Folksonomies. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 4, p. 66-70.

² MOREL Eugène. *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Paris : Mercure de France, 1909. Vol. 2 [Extraits en ligne] sur : http://medialille.formation.univ-lille3.fr/florilege/flori_3_1.htm. [Consulté le 30-03-2020].

³ BLANQUET Marie-France. *Paul Otlet : l'homme qui voulait classer le monde*. Mis en ligne depuis décembre 2006. [En ligne] sur : <http://www.cndp.fr/savoircsdi/societe-de-linformation/le-monde-du-livre-et-de-la-presse/histoire-du-livre-et-de-la-documentation/biographies/paul-otlet.html>. [Consulté le 30-03-2020].

d'indexation des contenus. Cela entraîne, bien sûr, une mise à jour des connaissances techniques des professionnels de l'information documentaire par des formations adaptées dès les cursus initiaux et des séminaires de travaux pratiques en formation tout au long de la vie.

Un système de médiation numérique, malgré ses spécificités et ses caractéristiques, doit s'inscrire dans la logique des autres formes de médiation déjà existantes dans l'établissement de gestion du patrimoine. Vouloir penser et développer isolément la médiation numérique en dehors des pré-requis et de l'existant ne participe pas à sa bonne réalisation et à sa meilleure réussite. Elle doit se fonder sur les périmètres de l'unité documentaire, de ses usagers, de ses collections ou fonds d'archives, de ses compétences, de ses outils et de ses réalités organisationnelles et pratiques. Autrement dit, si nous sommes dans le cadre d'un service d'archives, mettre en place la médiation numérique des fonds ne serait, en aucun cas, synonyme de remettre en cause tout le système usuel en termes d'orientation et d'accès des usagers aux instruments de recherche (répertoires et inventaires) dans les archives déjà mis en place. Par contre, la mise en ligne ou la « virtualisation » des outils de recherche doit se présenter comme une innovation, voire une valeur ajoutée aux services déjà offerts aux usagers. La médiation numérique ne peut pas être assimilée à des actions de simple communication au public des collections d'informations conservées dans un établissement de gestion du patrimoine. Elle est plutôt un moyen moderne supplémentaire qui permet de créer des contenus plus accessibles et de les mettre à la disposition des usagers. Ces contenus constitués des connaissances et de l'information sont en effet considérés comme un véritable capital intangible, mais à partager de manière efficiente et intelligente.

L'impact de la médiation numérique sur les pratiques professionnelles se mesure à la volonté de rendre plus efficace l'accueil du public, d'optimiser les modalités d'accès aux outils, d'assurer une diffusion plus large de l'information ; mais aussi à la capacité d'attirer de nouveaux publics et de développer une vraie mise en scène du patrimoine. En outre, un bon système de médiation numérique doit assurer la fluidité des contenus, car il ne s'agit pas d'une simple opération de conservation de données numériques brutes comme le fait remarquer Véronique Mesguich selon qui « *il serait un peu réducteur d'associer systématiquement le numérique au flux, et le « physique » au stock. En effet, un contenu numérique n'est pas nécessairement disponible en ligne et consultable à distance. De plus, le*

développement du web et l'explosion des contenus en ligne ont eu pour effet de créer de véritables « stocks numériques » de textes, images, fichiers musicaux ou vidéos, dont il faudra à la fois assurer l'organisation et la diffusion¹ ».

La médiation numérique nécessite des compétences classiques du traitement documentaire en termes de choix et d'organisation des contenus informationnels à mettre en ligne, mais exige également d'autres compétences connexes qui sont d'autres natures. Parmi celles-ci nous pouvons citer entre autres : *« compétences juridiques : connaissances en matière de droits d'auteurs, droit à l'image, maîtrise des licences Creative Commons, etc. ; compétences techniques : maîtrise des outils de publication, de diffusion et de recherche sur Internet ; compétences rédactionnelles : savoir produire des contenus, écrire pour le web, réaliser des documents synthétiques ; compétences relationnelles : savoir maîtriser l'interactivité et la relation à distance [...] »*². En ce qui concerne les compétences juridiques requises, il faudra noter qu'en dehors des droits d'auteurs et droit à l'image, il est nécessaire d'observer d'autres précautions juridiques quand il s'agit de mettre en ligne des informations à caractère personnel. En effet, selon la loi française du 6 janvier 1978 sur Informatique et libertés, *« il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci »*³. Pour l'exemple du Sénégal, le décret du 30 juin 2008 sur la protection des données à caractère personnel définit également dans son rapport de présentation *« les régimes juridiques applicables au traitement des données à caractère personnel, les conditions de protection minimales exigées pour tout traitement de données à caractère personnel, les droits conférées à la personne dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement, les obligations qui pèsent sur le responsable du traitement des données à caractère personnel et les différentes*

¹MESGUICH Véronique. *Construire la médiation documentaire par les publics : les portails thématiques de l'Infothèque*. [En ligne] sur : <http://mediationdoc.enssib.fr/lire-en-ligne/sommaire/ii-construire-son-projet-de-meditation-numerique-documentaire/construire-la-meditation-documentaire-par-l-2>. [Consulté le 30-03-2020].

²École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). *Les compétences nécessaires aux professionnels*. [En ligne] sur : <http://mediationdoc.enssib.fr/lire-en-ligne/sommaire/ii-construire-son-projet-de-meditation-numerique-documentaire/construire-la-meditation-documentaire-par-l-1>. [Consulté le 30-03-2020].

³Article 8 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

sanctions prévues en cas de non respect de la législation en vigueur sur les données à caractère personnel¹ ».

Si nous prenons l'exemple plus spécifique de l'impact que la médiation numérique peut entraîner sur les pratiques professionnelles dans un service d'archives, nous nous rendrons compte que celui-ci sera surtout perceptible au travers des instruments de recherche, des expositions d'archives et de la réception du public.

En ce qui concerne les instruments de recherche, beaucoup de services français d'Archives nationales, départementales et communales ont maintenant mis en ligne les répertoires numériques de leurs fonds d'archives traités. C'est l'exemple de l'application IREL² (Instruments de recherches en ligne) des Archives nationales d'Outre-mer qui permet au lecteur d'accéder à différentes fonctionnalités qui facilitent les recherches dans les instruments de recherche. La réalisation d'un outil comme IREL nécessite, au préalable, des compétences relatives à la mise en place d'un système de classement des documents, à des procédures qui garantissent la sécurisation des instruments de recherches en ligne, au choix d'un format web fiable comme le format XML, décrit comme le plus pérenne actuellement et enfin au respect des normes en vigueur en matière de description et de gestion du cycle de vie des documents comme la norme ISO 15489³ relative au « Records management » des archives.

Pour ce qui est des expositions et de l'accueil du public au sein des services d'archives, il faudra convenir que l'impact de la médiation numérique sera encore plus ressenti. En effet, à la place des stands d'exposition, nous aurons une interface web dans les méandres de laquelle nous sommes entraînés dans une visite virtuelle guidée par des liens et des icônes qui remplacent non seulement le professionnel des archives dont le rôle était d'accompagner et d'expliquer, mais aussi les hôtesse d'accueil qui orientent le public.

¹Décret n°2008-721 du 30 juin 2008 portant application de la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel.

² Archives nationales d'Outre-mer. *Instruments de recherche en ligne (IREL)*. [En ligne] sur : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Recherches/IREL.html>. [Consulté le 03-04-2020].

³Norme française homologuée par décision du Directeur général d'AFNOR le 20 mars 2002.

Conclusion

Le traitement numérique pour l'organisation et la gestion des connaissances devient plus que jamais un enjeu capital pour la maîtrise de l'inflation informationnelle. Le numérique a en effet révolutionné toute la chaîne des pratiques professionnelles aussi bien dans le domaine du management et de la conservation de l'information et des connaissances que dans leur valorisation et leur mise à la disposition des usagers. Cette nouvelle donne est, par exemple, perceptible « *avec le développement des livres numériques et des tablettes, les éditeurs ont développé des fonctionnalités de lecture plus confortables comme le feuilletage en ligne de numéros de périodique, de catalogues d'exposition, des dossiers d'archives, etc.* ¹ ».

L'impact du numérique sur les pratiques professionnelles étant désormais une évidence, plus ou moins, accepté aussi bien par les professionnels de l'information-documentation que par les usagers, la perspective sera de s'interroger sur l'avenir du document numérique à une future ère post-numérique ?

Bibliographie

- 1- Archives départementales du Cantal. *État civil numérisé des origines à 1932*. [En ligne] sur : http://archives.cantal.fr/?id=recherche_guidee_etat_civil. [Consulté le 07-07-2015].
- 2- Archives nationales d'Outre-mer. *Instruments de recherche en ligne (IREL)*. [En ligne] sur : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Recherches/IREL.html>. [Consulté le 08-07-2015].
- 3- Article 8 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- 4- BLANQUET Marie-France. Paul Otlet : l'homme qui voulait classer le monde. Mis en ligne en décembre 2006. [En ligne] sur : <http://www.cndp.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/le-monde-du-livre-et-de-la-presse/histoire-du-livre-et-de-la-documentation/biographies/paul-otlet.html>. [Consulté le 07-07-2015].
- 5- Décret n°2008-721 du 30 juin 2008 portant application de la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel.

¹RANJARD Sophie. *Usages et usagers de l'information : quelles pratiques hier et aujourd'hui ?* Paris : ADBS Editions, 2012, p. 16.

- 6- École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). *Les compétences nécessaires aux professionnels*. [En ligne] sur : <http://mediationdoc.enssib.fr/lire-en-ligne/sommaire/ii-construire-son-projet-de-mediation-numerique-documentaire/construire-la-mediation-documentaire-par-l-1-1>. [Consulté le 08-07-2015].
- 7- LE DEUFF Olivier. Folksonomies. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 4, p. 66-70.
- 8- *Médiation documentaire numérique : impact sur l'image et la fréquentation du bâtiment*. [En ligne] sur : <http://mediationdoc.enssib.fr/lire-en-ligne/sommaire/ii-construire-son-projet-de-mediation-numerique-documentaire/elements-pour-une-evaluation-de-la-mediati-1#Notefn1>. [Consulté le 08-07-2015].
- 9- MESGUICH Véronique. *Construire la médiation documentaire par les publics : les portails thématiques de l'Infothèque*. [En ligne] sur : <http://mediationdoc.enssib.fr/lire-en-ligne/sommaire/ii-construire-son-projet-de-mediation-numerique-documentaire/construire-la-mediation-documentaire-par-l-2>. [Consulté le 08-07-2015].
- 10- MEYRIAT Jean. De la science de l'information aux métiers de l'information. *Schéma et schématisation*, 1983, n°19, p. 65-74.
- 11- MOREL Eugène. *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Paris : Mercure de France, 1909. Vol. 2 [Extraits en ligne] sur : http://medialille.formation.univ-lille3.fr/florilege/flori_3_1.htm. [Consulté le 07-07-2015].
- 12- RANJARD Sophie. *Usages et usagers de l'information : quelles pratiques hier et aujourd'hui ?* Paris : ADBS Editions, 2012, 67 p.
- 13- RÉGIMBEAU Gérard. Médiation. In *Approche de l'information-documentation : concepts fondateurs* (dir. Cécile Gardiès). Toulouse : Cépaduès Editions, 2011, p. 75-109.
- 14- ZACKLAD Manuel. *Classification, thésaurus, ontologies, folksonomies : comparaisons du point de vue de la recherche ouverte d'information (ROI)*. [En ligne] sur : http://www.cais-aci.ca/proceedings/2007/zacklad_2007.pdf. [Consulté le 05-07-2015].